



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 25 novembre 2021

Brigitte Bourguignon
Ministre déléguée
auprès du ministre des
Solidarités et de la
Santé, chargée de
l'Autonomie

Sophie Cluzel
Secrétaire d'État auprès
du Premier ministre,
chargée des
Personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie nationale de mobilisation et de soutien des proches aidants : deux ans d'avancées pour mieux les épauler

Le troisième comité de suivi de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022 s'est tenu ce jeudi 25 novembre, introduit par Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, et Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées. En présence d'acteurs et d'associations, ce comité était l'occasion de faire un point d'étape des avancées de cette stratégie portée par le Gouvernement, près de deux ans après son lancement.

1. Une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle pour les aidants en emploi

Le Gouvernement a mis en œuvre de nombreuses actions visant à améliorer la conciliation entre vie personnelle et professionnelle des proches aidants, essentielle à leur bien-être. Comme l'ont rappelé les deux ministres, elles étaient indispensables pour leur garantir une meilleure reconnaissance et améliorer durablement leur quotidien.

Un an après la mise en œuvre du congé de proche aidant indemnisé, Brigitte Bourguignon a défendu devant le Parlement à l'occasion de l'examen du prochain budget de la sécurité sociale deux mesures qui renforceront l'attractivité et l'accès au dispositif, pour accompagner sa montée en charge. Il sera désormais ouvert à davantage d'aidants (aidés en GIR 4, conjoints collaborateurs...) et revalorisé au niveau du SMIC. Cette revalorisation s'appliquera aussi à l'AJPP, pour les parents d'enfants malades ou handicapés.

Les deux ministres ont également lancé, en septembre dernier, une mission confiée à la plateforme RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de France Stratégie, qui vise à mieux faire connaître le congé de proche aidant indemnisé au sein de l'ensemble de notre tissu entrepreneurial, mais surtout à encourager la mobilisation des entreprises de toute taille en matière de soutien aux aidants. Ses conclusions sont attendues d'ici février 2022.

2. Des services à domicile de meilleure qualité et des professionnels du grand âge et du handicap revalorisés, pour mieux soulager les aidants

Depuis sa nomination, Brigitte Bourguignon a fait du renforcement des services à domicile une priorité. D'abord, leurs professionnels ont été pour la plupart revalorisés dès le mois d'octobre 2021. Quant à la qualité des prestations proposées, elle sera amplifiée dès l'année prochaine grâce au

budget de la sécurité sociale pour 2022, qui augmente les financements qui seront accordés aux structures d'aide à domicile grâce à un tarif national plancher et à une dotation qualité. En permettant bientôt à davantage de ces services de proposer des interventions dans des zones reculées, avec un soutien technique plus important et des horaires élargis, le Gouvernement permettra aux aidants d'être davantage soulagés, au moins de certains actes « professionnels » qui ne devraient pas leur incomber.

3. Des solutions de répit diversifiées et davantage accessibles dans les territoires

Le développement de solutions de répit, partout en France, qui est un des axes forts de la stratégie, a lui aussi connu de nombreux progrès depuis deux ans grâce à l'action du Gouvernement, en lien avec les Agences régionales de santé (ARS) et les collectivités. Un guide, élaboré en concertation avec les acteurs, viendra prochainement améliorer leur information et ainsi les appuyer dans leur recherche de solutions de répit. Sophie Cluzel a rappelé que le développement des communautés 360 et de leur numéro unique, ainsi que le portail Ma Boussole, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), permettront également de renforcer l'accès aux solutions de répit en favorisant l'information et le parcours de l'aidant.

La couverture du territoire national en plateformes d'accompagnement et de répit est désormais presque achevée, avec 220 structures déployées et une moyenne d'environ deux plateformes par départements. Seuls 5 départements n'en disposent pas pour l'heure. Sophie Cluzel a rappelé que ces plateformes sont désormais ouvertes au champ du handicap. Elles ont aussi vu leurs missions renforcées grâce au développement de prestations de soutien psychologique ou de relaying par exemple.

Afin de soutenir les solutions de répit à domicile, l'expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre d'interventions de relaying sera prolongée de deux ans. Elle permet à l'aidant d'être relayé, à domicile, par un professionnel, jusqu'à 6 jours consécutifs et 24/24h. L'expérimentation sera par ailleurs désormais étendue aux salariés du secteur public, afin d'élargir l'accès à cette solution de répit.

4. Des démarches administratives plus simples pour avoir de l'aide

Enfin, le Gouvernement s'est pleinement engagé dans une démarche de simplification des démarches administratives nombreuses auxquelles sont confrontés les proches aidants pour faciliter leur quotidien.

Tout d'abord, le prochain budget de la sécurité sociale prévoit une fusion progressive des différentes structures d'aide à domicile d'ici 5 ans en un « service autonomie » unique, qui facilitera lui aussi les démarches des aidants, en limitant leur nombre d'interlocuteurs.

Ainsi, le déploiement des « communautés 360 » et du numéro unique s'est vu renforcé pour couvrir aujourd'hui 86 départements. Ils permettent un accès simplifié aux solutions d'accompagnement dans les territoires pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Pour Brigitte BOURGUIGNON : « Parce que les proches aidants sont en première ligne de solidarité face à la perte d'autonomie d'un proche, nous leur devons plus de reconnaissance et de soutien. Depuis deux ans, nous nous y attelons pleinement, c'est la première fois qu'un gouvernement s'empare autant du sujet. Avec déjà des résultats très concrets tirés de cette stratégie gouvernementale inédite, co-portée avec les associations, et qui vient épauler ces millions de Français en leur simplifiant le quotidien, en améliorant leur bien-être et en leur permettant de mieux concilier leur vie personnelle et professionnelle. »

Pour Sophie CLUZEL, « La mobilisation du gouvernement pour soutenir les aidants permet de constater des premiers résultats extrêmement positifs : en assurant leur visibilité auprès de leur entourage, de leur école pour les jeunes aidants, de leur employeur pour les salariés,

c'est à l'ensemble de notre société que nous faisons prendre conscience de leur rôle. Il nous faut continuer à simplifier leur démarche, leur ouvrir de nouveaux droits et développer les solutions de répit et de relaiage pour faire du soutien aux aidants un axe plein et entier de notre politique du handicap. »

Contacts presse :

**Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**
01 40 56 63 74
sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

**Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées
Cabinet de Sophie CLUZEL**
seph.communication@pm.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr